

Département de la
CHARENTE MARITIME

Commune de MONTGUYON

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° 2020-29

**Arrêté portant sur la réglementation temporaire de la circulation
en Agglomération**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTGUYON
CHARENTE MARITIME**

- **Vu** le Code Général Des Collectivités Territoriales et notamment l'article.2213-1 (pouvoirs dévolus au Maire en matière de police de la circulation et de stationnement) modifié par LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014 art.62
- **Vu** le code de la route et notamment ses articles R411-25 (signalisation) et R411-8 (pouvoirs Des préfets, des présidents de Conseils Généraux et des Maires) modifié par décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 art.1
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - Signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 Novembre 1992, modifié en dernier lieux par l'arrêté du 6 décembre 2011
- **Considérant** la nécessité de réglementer temporairement la circulation en agglomération sur une partie de la rue Nationale en raison des travaux de branchement neuf d'eau

ARRETE

- ARTICLE 1** La circulation des véhicules sera alternée par panneaux B15-C18 ou par feux tricolores sur une partie de la rue Nationale, en agglomération, au niveau du n°17 Bis rue Nationale, pour une durée d'une journée, entre le 19 et le 30 Avril 2021.
Mettre en place un panneau indiquant aux piétons l'obligation de changer de côté, si le chantier l'impose.
- ARTICLE 2** Les dispositions définies par l'article 1 du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.
- ARTICLE 3** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise STTP BORDET 8 Rue de l'Hôtel de Ville 17240 ST FORT SUR GIRONDE
- ARTICLE 4** Monsieur le Maire de MONTGUYON, Le Commandant de la Gendarmerie, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur

A Montguyon, le 12 Avril 2021
Le Maire,
Mr MOUCHEBOEUF Julien

